



Institut de Formation en Soins Infirmiers

INFORMATIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION 2022

Arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009

Vous êtes :

1- **Bachelier et/ou en poursuite d'études** : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur parcoursup.fr (du 20 Janvier 2022 au 29 Mars 2022 inclus : formulation des vœux).

2- **Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA** : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)

- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

Pour les candidats relevant du point 2 :

- L'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : le dossier d'inscription sera en ligne et téléchargeable **dès le 21 Décembre 2021** et la clôture des inscriptions est fixée au **11 Mars 2022**. Le coût de l'inscription est de 120 €.

- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à savoir **le 5 Avril 2022 à 10h00**

Les entretiens débiteront **le 5 Avril 2022 après-midi** (une convocation vous sera adressée en temps voulu)

- Les résultats seront affichés à l'IFSI le **10 Mai 2022 à 14h00**.

A noter que l'organisation du concours est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Des portes ouvertes auront lieu **le Samedi 12 Février 2022 au matin**.

Au vu du contexte sanitaire, il convient de contacter le secrétariat pour s'inscrire (ifsi@ch-orthez.fr ou 05.59.69.70.26).